



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) Numéro de publication: 0 591 590 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 92402736.0

(51) Int. Cl. 5: A61H 3/02

(22) Date de dépôt: 05.10.92

(43) Date de publication de la demande:
13.04.94 Bulletin 94/15

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES GB IT LI

(71) Demandeur: Tillit, Jean
1 Sentier des Reborts,
Courbouzon
F-41500 Mer(FR)

(72) Inventeur: Tillit, Jean
1 Sentier des Reborts,
Courbouzon
F-41500 Mer(FR)

(54) Dispositif de support pour cannes anglaises.

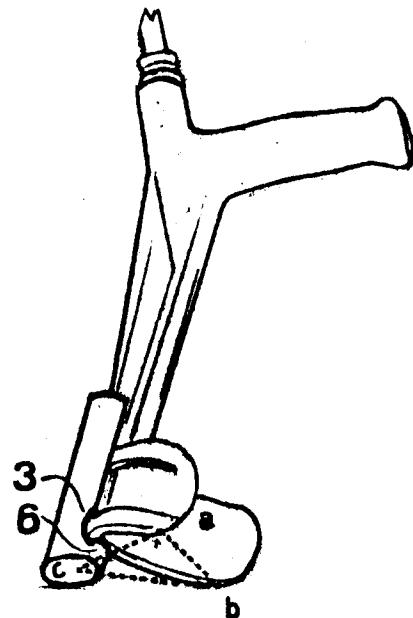
(57) 1°) APPOINT DE MATIERE AU MANCHE DES "CANNES ANGLAISES" PERMETTANT DE LES POSER VERTICALEMENT PRES DE SOI, EN EQUILIBRE ET RETOURNEES, A L'ENDROIT CHOISI.

SANS CET APPOINT, IL EST NECESSAIRE D'APPUYER LES CANNES D'UN MUR OU D'UN SIEGE, MAIS SOUVENT ELLES GLISSENT OU GENENT LE PASSAGE.

L'INVENTION (VERSION; A) EST UN TUBE DE PLASTIQUE DE 10 CM, CYLINDRE (1). FENDU LONGITUINALEMENT, CELUI-CI FORME UNE PINCE QUI PREND PLACE A L'EXTREMITE DU MANCHE DE LA CANNE. LA PINCE DEVIENT UN TALON-EMBOUT DE 1,4 CM, SUR LEQUEL S'APPUIE LA CANNE RETOURNEE. TAILLE EN BISEAU, IL FORME UN TROISIEME POINT DE SUSTENTION TRIANGULAIRE TEL QUE LA CANNE RESTE EN EQUILIBRE SANS AUTRE SUPPORT. DEUX EVIDEMENTS (3) ET UN EPAULEMENT (6) MAINTIENNENT LA PINCE A SA PLACE EXACTE. FIXEE, ELLE NE GENE EN RIEN ET PEUT RESTER EN PERMANENCE.

2°) AMENAGEMENT: B, A PREVOIR POUR LES NOUVELLES CANNES: MODIFIER LA FORME DE LA DEMI-COURRONNE POUR UN RESULTAT IDENTIQUE.

FIG : 2



Tout utilisateur de cannes anglaises, occasionnel ou pas, témoignerait du fait qu'il est particulièrement déplorable de ne pouvoir poser celles-ci, à la portée de la main, faute d'avoir un support qui les empêche de glisser et de tomber d'elles-mêmes.

Presque toujours, à l'hôpital, les malades récemment opérés et dont les premiers pas sont encore douloureux et incertains, n'ont d'autre possibilité que de placer les cannes en travers du lit, ou d'un siège, voire en appui d'un lavabo ou d'un radiateur de chauffage, lesquels ne sont pas forcément bien placée et à une hauteur convenable pour les empêcher de choir.

Du fait de la forme des cannes et de la configuration du manche, il n'est pas possible d'utiliser la poignée ou le support d'avant-bras pour les suspendre : encore faudrait-il avoir prévu l'installation au mur de crochets convenablement placés.

Il n'est pas davantage possible, à cause du poids du manche, de penser les maintenir droites, en équilibre contre un mur lisse, par exemple. (FIG: 1)

La solution, pour qu'elles puissent tenir droites en équilibre, exige qu'on les tourne à l'envers. La canne repose alors sur 2 points : a et b, (FIG: 5), distants d'une dizaine de cms, formés par les extrémités de la partie arrondie du repos avant-bras. Il suffisait alors de déterminer le point d'équilibre antéro-postérieur de la canne, et de concevoir à la bonne hauteur, le support arrière au point : c (FIG : 2), objet de l'invention.

Ce 3 ème point : c, se situe sur le prolongement de la nervure externe de renforcement du repos avant-bras, grâce à un débordement de 2,4 cm à l'arrière et 1,4 cm à l'intérieur. Les 3 POINTS forment alors un support de sustentation, en forme de triangle équilatéral (FIG : 2), de 10 cms de côté environ.

Pour assurer une meilleure assise, le point créé devait être conçu en forme de telon dont la section, taillée en biseau à cette extrémité, suivant l'angle le plus favorable, permettait le meilleur contact possible avec le sol, sur la totalité du biseau, c'est à dire, ici, sur une aire de 7 cm².

DESCRIPTION DETAILLEE

* Le corps de la pince (FIG: 4) est un cylindre de plastique, mi-dur, mi-souple, de 0,05 cm d'épaisseur, de 2,2 cm de diamètre et de 10 cm de haut. Ce CYLINDRE (1) est fendu sur toute sa hauteur. On le place au dos de la partie renforcée du manche (FIG: 3). Il suffit, pour cela d'écartier la FENTE (2), et, avant de renverser la canne, de la ramener vers la haut en laissant déborder de 1,4 cm au-dessus de la nervure supérieure de la demi-couronne

qui, à l'extrémité du manche, sert d'appui d'avant-bras. La pince parvenue à la bonne position s'y fixe d'elle-même. En effet, à la hauteur de la nervure, DEUX EVIDEMENTS (3) de 1 cm de long sur 0,5 cm de profondeur SONT CREUSES sur chaque bord de la fente longitudinale (2), de façon à recevoir ladite nervure et à maintenir la pince à sa place exacte.

* Pour assurer l'appui convenable de la partie qui dépasse, le cylindre (1) qui mesure 10 cm, à l'extérieur, et seulement 9 cm, côté fente, a été TAILLE en BISEAU (FIG: 3).

* Toute la partie qui dépasse et qui sert de TALON à la pince, est munie d'un BOUCHON CYLINDRIQUE (4), rigide et plein. Ce dernier est lui-même taillé selon le biseau et collé à l'intérieur de la pince. La hauteur intérieure de ce talon mesure 1,4 cm. Le bord du bouchon (4), côté fente, affleure les deux évidements (3) qui enjambent la nervure supérieure, cités plus haut, (FIG: 2) : il se trouve ainsi, EN APPUI (6) de quelques millimètres sur l'épaisseur de la demi-couronne. Cela renforce la mise en place de la pince, l'empêchant de glisser vers le bas.

* Le TALON-EMBOUT est d'un diamètre légèrement supérieur à celui du cylindre (1) : il mesure 2,8 cm au lieu de 2,2 cm ce qui donne à l'ensemble une forme plus élégante. L'embout n'étant pas complètement recouvert sur la fente (2), une DECOUPE (5) d'épaisseur 0,05 cm remplit le vide. Cette découpe est collée et pourrait être, elle-même recouverte d'une bague de renforcement du talon, à l'extérieur de la pince.

* La pince se place sans aucune difficulté et il n'est pas nécessaire de l'enlever car elle ne fait, en aucun point, saillie à l'intérieur de la demi-couronne ; elle ne gêne donc, en rien l'utilisation des cannes.

* Version: B
Pour un résultat identique à celui obtenu grâce à la pince, il serait sans doute préférable de prévoir, A LA FABRICATION DES CANNES, UNE MODIFICATION DE LA FORME de l'extrémité de la demi-couronne, par un RAJOUT de plastique ou de métal en forme de CROISSANT (7) sur la tranche duquel reposeraient la canne en équilibre. La FIG: 5 montre le RAJOUT à prévoir et sa place pour la modification de forme de la demi-couronne.

Revendications

- APPORT DE MATERIE DESTINE A COMBLER, EN UN SEUL POINT (c) A L'ARRIERE

- ET EN FORME DE TALON-EMBOUT,OU TO-TALEMENT EN FORME DE CROISSANT (7), LE VIDE QUE LAISSE LE BORD SUPERIEUR D'UNE CANNE ANGLAISE RETOURNEE ET EN APPUI AU SOL SUR LES DEUX EXTRE-MITES (a et b) DE LA DEMI-COURONNE QUI SERT DE SUPPORT D'AVANT-BRAS,DE FA-CON A PERMETTRE A LA CANNE DE SE MAINTENIR EN EQUILIBRE,DANS CETTE POSITION,SANS AUTRE SUPPORT.
2. AMENAGEMENT SELON LA REVENDICA-TION: 1,CARACTERISEE PAR LE FAIT QUE L'APPORT AU POINT ARRIERE (c) EN FOR-ME DE TALON-EMBOUT,EST UNE PIECE, ADAPTABLE A UNE CANNE ANGLAISE EN SERVICE,QUI REALISE AVEC LES DEUX POINTS (a et b),UNE BASE DE SUSTENTA-TION TRIANGULAIRE POUR LA CANNE. UNE FOIS RETOURNEE.
3. PIECE SELON LA REVENDICATION: 2,CA-RACTERISEE PAR LE FAIT QUE LE TALON-EMBOUT DECRIIT EST UN CYLINDRE DE PLASTIQUE,CREUX,(tube) (1),DE 10 cm DE HAUT,FENDU LONGITUDINALEMENT (2) POUR FONCTIONNER COMME UNE PINCE, PROLONGEANT LA NERVURE DE RENFOR-CEMENT DU REPOSE-AVANT-BRAS ET DE-PASSANT CELUI-CI,DE: 1,4 cm A L'INTE-RIEUR, DE: 2,4 cm COTE EXTERNE.
4. PIECE SELON LA REVENDICATION: 3,CA-RACTERISEE PAR LE FAIT QU'ELLE PRE-SENTE UN EVIDEMENT (3) DE: 1 cm SUR: 0,5 cm,PERMETTANT DE RECEVOIR L'EPAISSEUR DE LA NERVURE SUPERIEU-RE DE LA DEMI-COURONNE,EN FACE A FACE, SUR CHACUN DES BORDS DE LA FENTE (2),DE TELLE SORTE QUE,LA HAU-TEUR DU TALON ETANT ATTEINTE,LA PINCE SE TROUVE BLOQUEE A SA PLACE EXACTE, SANS POUVOIR GLISSEER NI DANS UN SENS NI DANS L'AUTRE.
5. PIECE SELON LA REVENDICATION: 4,CA-RACTERISEE PAR LE FAIT QUE POUR REN-FORCER SA STABILITE,ELLE PRESENTE UN BOUCHON PLEIN ET CYLINDRIQUE (4) EN PLASTIQUE DUR,COLLE A L'INTERIEUR DE LA PINCE,COTE TALON,QUI PREND APPUI DE QUELQUES MILLIMETRES (6),A LA LI-MITE DES EVIDEMMENTS (3) ET AU CEN-TRE,SUR L'EPAISSEUR DE LA DEMI-COU-RONNE.
6. PIECE SELON LES REVENDICATIONS: DE 2 A 6,CARACTERISEE PAR LE FAIT QUE LE
- 5 CYLINDRE (1) ET LE BOUCHON-EMBOUT (4),SONT,L'UN ET L'AUTRE TAILLES EN BI-SEAU,DE TELLE SORTE QUE LE TALON DE LA PINCE REPOSE AU SOL SUR TOUTE SA SURFACE,SOIT: 7 cm² ENVIRON.
- 10 7. PIECE SELON LA REVENDICATION: 6,CA-RACTERISEE PAR LE FAIT QUE LE DIAME-TRE DU BOUCHON-EMBOUT (4) COLLE A L'INTERIEUR DE LA PINCE,EST D'UN DIA-METRE LEGEREMENT SUPERIEUR AU DIA-METRE DU CYLINDRE.
- 15 8. PIECE SELON LA REVENDICATION: 7,CA-RACTERISEE PAR LE FAIT QUE LA FINITION DU TALON EST OBTENUE PAR UNE DE-COUPE (5) QUI COMBLE LE VIDE,EN EPAIS-SEUR,D'UN BORD A L'AUTRE DE LA FENTE.
- 20 9. AMENAGEMENT SELON LA REVENDICA-TION: 1,CARACTERISEE PAR LE FAIT QUE L'APPORT DE MATIERE,EN FORME DE CROISSANT (7),QUI PROLONGE L'EXTREMITE DE LA DEMI-COURONNE,SANS DEBOR-DEMENT A L'INTERIEUR,VIENT EN MODIFI-FIER LA FORME.
- 25 10. AMENAGEMENT SELON LA REVENDICA-TION: 9,CARACTERISE PAR LE FAIT QUE L'APPORT DE MATIERE NECESSAIRE A LA MODIFICATION EST REALISE LORSQU'ON FABRIQUE LA DEMI-COURONNE.
- 30
- 35
- 40
- 45
- 50
- 55

FIG:1

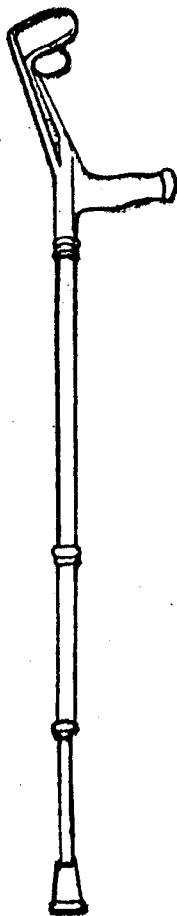
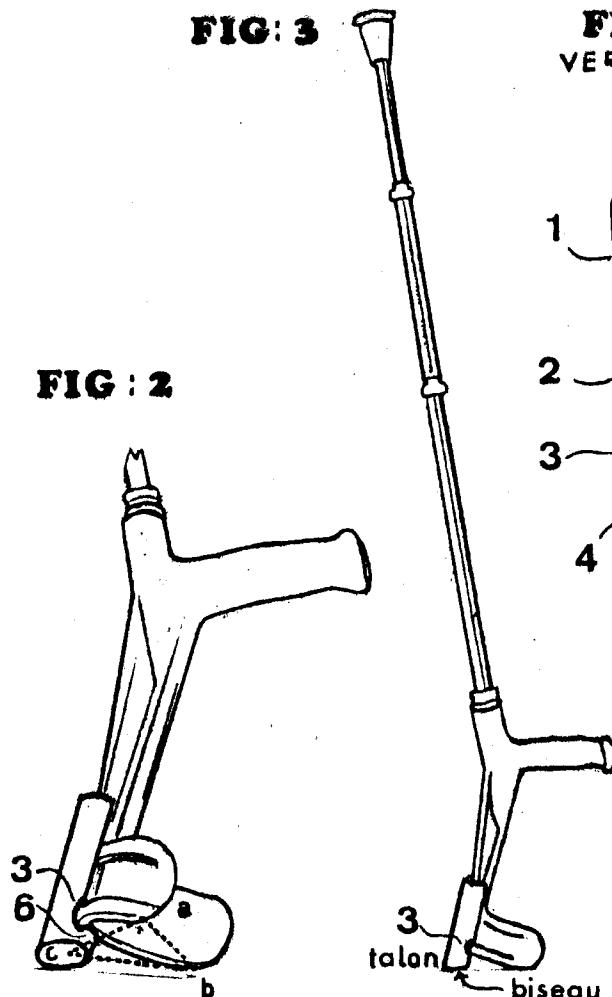


FIG:3



**FIG:4
VERSION: A**

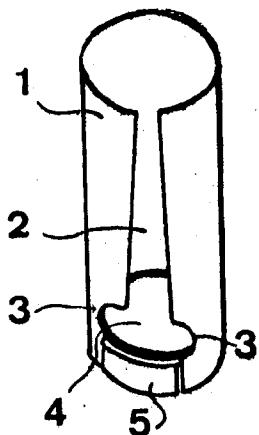
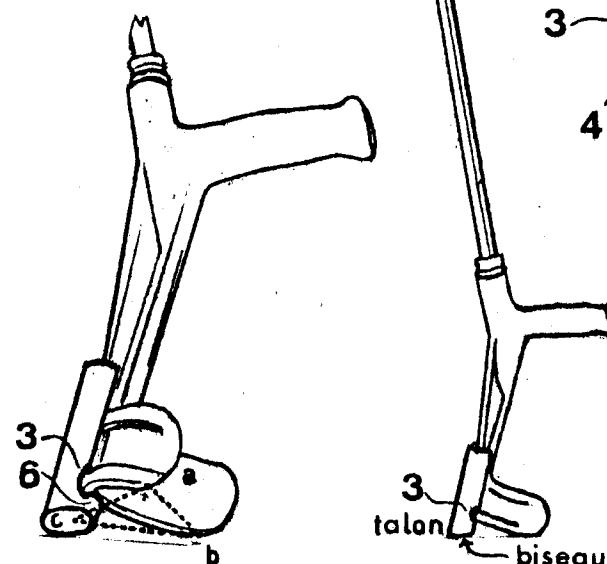
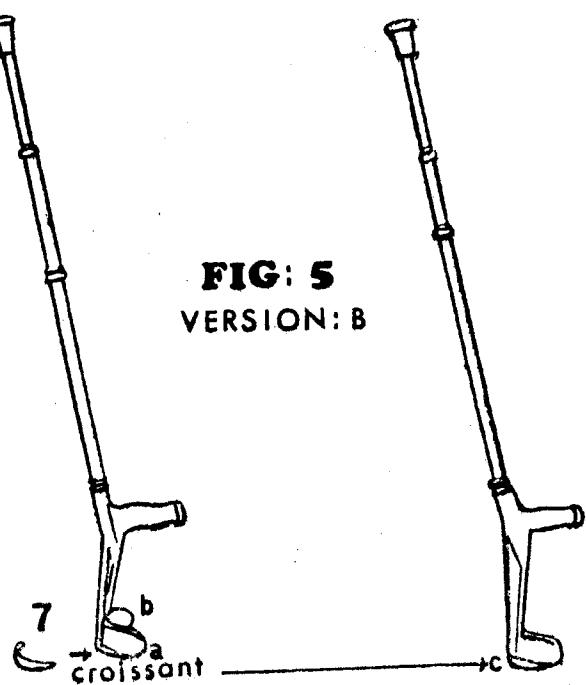


FIG:2



**FIG:5
VERSION: B**





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 92 40 2736

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	BE-A-835 594 (KERRIEN) * page 3, ligne 8 - ligne 16; figure 3 * ---	1	A61H3/02
A	US-A-4 922 941 (DANIELS) * figures 1-3 * ---	1	
A	FR-A-2 625 899 (ELROMED LTD.) * abrégé; figure 1 * -----	1	
DOMAINE TECHNIQUE RECHERCHES (Int. Cl.5)			
A61H A45B			
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	07 JUIN 1993	Mark Jones	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul	T : théorie ou principe à la base de l'invention		
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date		
A : arrière-plan technologique	D : cité dans la demande		
O : divulgation non-écrite	L : cité pour d'autres raisons		
P : document intercalaire	& : membre de la même famille, document correspondant		